

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/04/2021

Dossier complet le :

22/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-11026

1. Intitulé du projet

Projet de forage d'irrigation de 76 m de profondeur avec un prélèvement d'eau de 20 000 m³/an.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Nivault

Prénom Damien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL de Barrot

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Nivault Damien

RCS / SIRET

3 9 7 5 5 9 9 5 6 0 0 0 1 6

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27.a)	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur de 76 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Monsieur Nivault, gérant de l'EARL de Barrot dans le département de la Vienne sur la commune de Jouhet (86 500) au lieu-dit Barrot souhaite réaliser un forage d'eau.

Actuellement l'EARL de Barrot possède déjà un forage d'irrigation (BSS001NUNS) captant l'aquifère du Dogger à la profondeur 79 m avec un volume autorisé de 65 000 m³/an. Sur ce volume alloué, seulement 45 000 m³/an sont utilisés au débit d'exploitation de 55 m³/h.

L'EARL de Barrot souhaite donc sans augmenter son volume autorisé pouvoir ventiler ce dernier sur le forage existant et le projet de forage faisant l'objet de la présente demande.

Le projet captera la nappe du Jurassique moyen (Dogger) à la profondeur prévisionnelle de 76 m et au débit souhaité de l'ordre de 65 m³/h, pour un prélèvement annuel de 20 000 m³.

L'exploitation de ce volume s'effectuera à l'aide d'un ou deux forages, en fonction de la productivité rencontrée lors de la foration. Le risque d'échec étant non négligeable, deux implantations pressentie (F1, F2) ont été sélectionnées.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est à terme d'irriguer 60 ha de cultures blé,colza,orge,tournesol et pois dans le cadre de l'assurance levée et l'assurance récolte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Foration Marteau Fond de Trou Ø 219 mm de 0 à 76 m (avec pose si nécessaire d'un tube de travail Ø 265/273 mm.

-Soufflage 3 heures.

-Retrait tubage de travail acier Ø 265/273 mm.

-Alésage Marteau Fond de Trou Ø311 mm de 0 à 76 m (avec pose si nécessaire d'un tube de travail Ø 313/323 mm)

-Équipement tubage PVC vissé Ø 180/200 mm (permettant l'installation d'une pompe immergée 6") :

.plein de + 0,5 à 33 m,

.crépine de 33 à 75 m,

.plein de 75 à 76 m

.bouchon de fond.

-Gravillonnage de l'espace annulaire de 9 à 76 m avec un gravier siliceux calibré et roulé.

-Cimentation à l'extrados du tubage PVC Ø 180/200 mm de 0 à 8 m sur bouchon de sobranite de 8 à 9 m.

-Margelle béton 3 m2.

-Capot de fermeture cadenassé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'EARL de Barrot irriguera 60 ha de cultures blé,colza,orge,tournesol et pois dans le cadre de l'assurance levée et l'assurance récolte.

Le forage sera exploité de la façon suivante:

-débit horaire 65 m3/h

-volume annuel maximal 20 000 m3

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessite au maximum un prélèvement de 20 000 m³/an dans la nappe du jurassique moyen (dogger)

Le projet est donc soumis à déclaration au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie	3 m ²
Profondeur de l'ouvrage	76 m
Débit horaire d'exploitation	65 m ³ /h
Volume annuel	20 000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Antigny au lieu-dit
"Tournac"
Parcelle n°13, section ZS

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 5 3' 7 6 " 96 Lat. 0 ° 8 6' 9 5 " 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type I "La pièce aux noyers" (code 540004614) située à 3,8 km au sud-ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau dans la nappe du Jurassique moyen (masse d'eau FRGG 068). L'impact sur la ressource sera très faible au vu du prélèvement annuel de 20 000 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'impact quantitatif ne sera pas important du fait des volumes prélevés mais également des périodes d'irrigation qui sont limitées dans le temps.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est à 6,3 km au sud-est du projet "Brandes de la Pierre-La (code: FR5400458). Le projet n'aura pas d'impact sur cette dernière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les seuls rejets seront ceux effectués durant les pompages d'essais. Au maximum 3 380 m ³ d'eau seront rejetés sur la parcelle concernée par le projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La masse d'eau sera temporairement perturbée durant la foration. Au vue de la durée des travaux, la situation et les conditions originelles de la nappe seront rapidement rétablies une fois les travaux terminés.

Afin d'empêcher toute contamination extérieure une cimentation du tubage sur les 8 premiers mètres sera mise en place. Cette cimentation a pour but d'isoler la nappe du Dogger des contaminations par les eaux superficielles ou pluviales. Une tête de forage et une dalle de propreté seront également installées.

Si l'ouvrage s'avère non productif, il sera abandonné et rebouché dans les règles de l'art.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cas où le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles protégées et qui plus est, est fortement éloigné des ZNIEFF et zones Natura 2000 les plus proches et aux vues du faible prélèvement envisagé (20 000 m³/an) le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

JOUHET

le,

9 mars 2021

Signature



E.A.R.L. de BARROT

au capital social de 120 000 €

86500 JOUHET

Tél.-Fax : 05 49 91 02 16

RCS D 397 559 956 94 D 178 Poitiers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Lieu-dit Barrot

Code postal

8 6 5 0 0

Localité

Jouhet

Pays

France

Tél

678377349

Fax

Courriel

damien.nivault@hotmail.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Deroi

Prénom

Antoine

Qualité

Hydrogéologue

Tél

619755714

Fax

Courriel

a.deroi@hygeo.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

[illegible]

Figure 1 : Plan de situation au 1/25 000 (vue aérienne)



Figure 2 : Plan de situation au 1/25 000 (vue IGN)

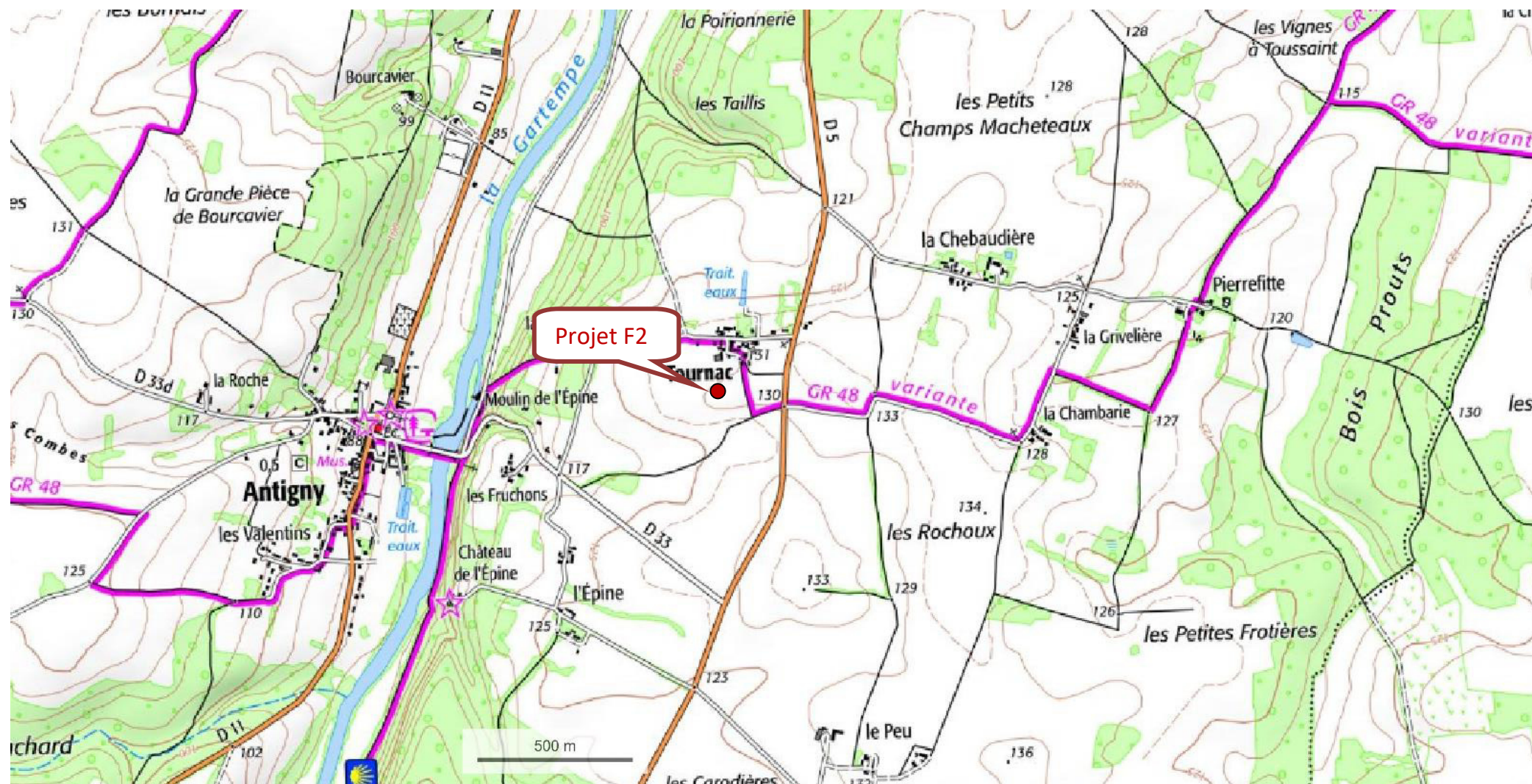


Figure 3 : Prises de vues aériennes projet F2 (vue aérienne)



Figure 4 : Prise de vue projet F2 (vue rapprochée)



Figure 5 : Prise de vue éloignée F2 (vue éloignée)



Figure 1 : Plan des abords du projet F2 au 1/2000 (vue aérienne)

